

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT**

Séance du 23 avril 2026

Date de convocation : le 17 avril 2026

Date d'affichage : le 17 avril 2026

**Etaient présents** : Olivier JOLY, Jean-Marc BÉGARD, Nathalie LE GALL, Béatrice DAUPHIN, Hervé DE STEFANO, Pascale HULAIN, Christophe BLOIN, Ghyslaine POYET, Jean-Baptiste CHOSSY, Pascale PELOUX, Gilbert LORENZI, Jean-François ROMÉYER, Régis MARTINET, Jérôme SAGNARD, Laurence MONIER, Muriel COUTURIER, Gilles BADET, Ramazan KUS, Mariam THOMAS, Céline DULAC, Céline ROBINET, Margaux MEYER, Jean-Pierre BRAT, Tess GAGNAGE, Julien BONNAUD,

**Etaient absents** : René FRANÇON, Serge GOMET, Gilbert LORENZI, Flora GAUTIER, Françoise DESFÊTES, Sophie CASSÉ, Romain MOLLON, Coline PORTE,

**Avaient donné procuration** : René FRANÇON à Hervé DE STEFANO, Serge GOMET à Olivier JOLY, Gilbert LORENZI à Béatrice DAUPHIN, Flora GAUTIER à Nathalie LE GALL, Françoise DESFÊTES à Pascale HULAIN, Sophie CASSÉ à Jean-Baptiste CHOSSY, Romain MOLLON à Jean-Marc BÉGARD, Coline PORTE à Pascale PELOUX.

Secrétaire de séance : Ghyslaine POYET

N° 2026-041

**Objet : FINANCES – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP)**

---\*---

Rapporteur : Jean-Marc BÉGARD

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante la délibération n°2025-023 en date du 27 mars 2025 et la délibération n°2025-105 en date du 17 décembre 2025 votant les montants des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement pour les projets suivants :

- Rénovation thermique du gymnase des Unchats,
- Création d'une cuisine centrale.

Suite au vote du budget primitif 2026, il convient de modifier les autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement suivantes :

005 – Rénovation thermique gymnase des Unchats (montants TTC)

BP 2026	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025	CREDITS DE PAIEMENT 2026
Crédits de paiements	50 000	180 000	715 961	240 000
Montant autorisation de programme	1 185 961			

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT**

Séance du 23 avril 2026

007 – Création d'une cuisine centrale (montants TTC)

BP 2026	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025	CREDITS DE PAIEMENT 2026
Crédits de paiements	59 400	350 000	1 500 000	2 050 600
Montant autorisation de programme	3 960 000			

Monsieur le Maire rappelle que les deux programmes ci-dessus se terminent cette année

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ*****A l'unanimité,***

- **VOTE** les montants de ces autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement, tels que définis précédemment,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits de paiement pour l'année 2026,
- **AUTORISE** les reports de crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement.

**ONT SIGNE AU REGISTRE, TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

A Saint-Just Saint-Rambert, le 23 avril 2026

**Olivier JOLY**  
Maire de Saint-Just Saint-Rambert



**Ghyslaine POYET**  
La secrétaire de séance

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-Préfecture de Montbrison
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir :

- soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.